États financiers consolidés de

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Table des matières

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	
États consolidés de la situation financière	1
États consolidés du résultat global	2
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	3
États consolidés des variations des capitaux propres	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 41



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100 Télécopieur (514) 840-2187 Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Les Ressources Yorbeau inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Les Ressources Yorbeau inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, les états consolidés du résultat global, les tableaux consolidés des flux de trésorerie et les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Les Ressources Yorbeau inc. au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Observation

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés qui indique que Les Ressources Yorbeau inc. est toujours au stade d'exploration, donc qu'elle n'a pas de revenus provenant de son exploitation. Par conséquent, la continuité d'exploitation de Les Ressources Yorbeau inc. dépend de sa capacité à lever du financement afin de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal de ses activités. Ces conditions, conjuguées aux autres questions exposées dans la note 1, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de Les Ressources Yorbeau inc. à poursuivre son exploitation.

Le 23 mars 2016

LPMG A.H.l. S.E.N. C.R.L.

Montréal, Canada

États consolidés de la situation financière

31 décembre 2015 et 2014

	2015	2014
Actif		
A abif à accurt torma		
Actif à court terme Trésorerie et équivalents de trésorerie	341 774 \$	1 116 083 5
Placements temporaires (note 5)		800 000
Taxes à recevoir et autres (note 6)	141 767	241 509
Frais payés d'avance	54 666	42 841
	538 207	2 200 433
Actif à long terme		
Dépôts en fidéicommis (note 7)	115 760	115 760
Bâtiment à Chibougamau (notes 10 et 11)	263 847	_
Propriétés minières (note 12)	4 177 413	2 901 124
Actifs de prospection et d'évaluation (note 12)	17 798 708	15 768 330
	22 355 728	18 785 214
	22 893 935 \$	20 985 647 \$
Passif et avoir des actionnaires		
	590 447 \$ 144 730	369 493 \$ 250 650
Passif à court terme Fournisseurs et autres créditeurs (note 13)	· ·	369 493 \$ 250 650 620 143
Passif à court terme Fournisseurs et autres créditeurs (note 13) Passif lié aux actions accréditives (notes 15 et 18)	144 730	250 650
Passif à court terme Fournisseurs et autres créditeurs (note 13) Passif lié aux actions accréditives (notes 15 et 18)	144 730	250 650
Passif à court terme Fournisseurs et autres créditeurs (note 13) Passif lié aux actions accréditives (notes 15 et 18) Passif à long terme Provisions (note 14)	144 730 735 177	250 650 620 143
Passif à court terme Fournisseurs et autres créditeurs (note 13) Passif lié aux actions accréditives (notes 15 et 18) Passif à long terme Provisions (note 14) Total des passifs	144 730 735 177 615 875	250 650 620 143 615 875
Passif à court terme Fournisseurs et autres créditeurs (note 13) Passif lié aux actions accréditives (notes 15 et 18) Passif à long terme Provisions (note 14) Total des passifs	144 730 735 177 615 875	250 650 620 143 615 875
Passif à court terme Fournisseurs et autres créditeurs (note 13) Passif lié aux actions accréditives (notes 15 et 18) Passif à long terme Provisions (note 14) Total des passifs Avoir des actionnaires Capital social et bons de souscription (note 15) Surplus d'apport	144 730 735 177 615 875 1 351 052 48 532 227 2 849 483	250 650 620 143 615 875 1 236 018 46 134 500 2 746 061
Passif à court terme Fournisseurs et autres créditeurs (note 13) Passif lié aux actions accréditives (notes 15 et 18) Passif à long terme Provisions (note 14) Total des passifs Avoir des actionnaires Capital social et bons de souscription (note 15)	144 730 735 177 615 875 1 351 052 48 532 227	250 650 620 143 615 875 1 236 018 46 134 500
Passif à court terme Fournisseurs et autres créditeurs (note 13) Passif lié aux actions accréditives (notes 15 et 18) Passif à long terme Provisions (note 14) Total des passifs Avoir des actionnaires Capital social et bons de souscription (note 15) Surplus d'apport	144 730 735 177 615 875 1 351 052 48 532 227 2 849 483	250 650 620 143 615 875 1 236 018 46 134 500 2 746 061
Passif à court terme Fournisseurs et autres créditeurs (note 13) Passif lié aux actions accréditives (notes 15 et 18) Passif à long terme Provisions (note 14) Total des passifs Avoir des actionnaires Capital social et bons de souscription (note 15) Surplus d'apport	144 730 735 177 615 875 1 351 052 48 532 227 2 849 483 (29 838 827)	250 650 620 143 615 875 1 236 018 46 134 500 2 746 061 (29 130 932)

Au nom du conseil,	
(s) David Crevier	, administrateur
(s) Frank Di Tomaso	, administrateur

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

	2015	2014
Revenus		
Frais de gestion	30 000 \$	87 135 \$
Location de locaux	26 590	32 000
Autres revenus en lien avec l'émission d'actions accréditives	358 193	_
	414 783	119 135
Charges		
Charges administratives (note 19)	783 520	1 308 328
Paiements fondés sur des actions	103 422	271 595
Entretien de la propriété	122 423	49 878
Dépenses de l'édifice de Chibougamau	18 576	_
	1 027 941	1 629 801
Intérêts créditeurs	(11 748)	(6 596)
Charges d'intérêts		15 729
Montant net des intérêts (créditeurs) débiteurs	(11 748)	9 133
Perte nette et perte du résultat étendu	(601 410)\$	(1 519 799)\$
Perte nette par action, de base et diluée	(0,01)\$	(0,01)\$
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	233 198 404	188 591 441

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

	2015	2014
Provenance (affectation) de la trésorerie		
Exploitation		
Perte nette et perte du résultat étendu	(601 410) \$	(1 519 799) \$
Ajustements pour :		
Autres revenus en lien avec l'émission d'actions accréditives	(358 193)	-
Paiements fondés sur des actions	103 422	271 595
Dépense d'amortissement (note 11) Montant, déduction faite des intérêts (créditeurs) débiteurs	10 043 (11 748)	9 133
Variation nette des soldes hors caisse liés à l'exploitation	(11740)	9 100
Variation des taxes à recevoir et autres	(28 008)	(52 089)
Variation des frais payés d'avance	(11 825)	(2 522)
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	220 954	(345 218)
Variation du prépaiement de Gold Fields	_	156 819
Intérêts reçus	11 748	6 596
Intérêts payés		(73 306)
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation	(665 017)	(1 548 791)
Investissement		
Trésorerie acquise résultant de l'acquisition d'actifs de Cancor (note 9)	_	1 452 722
Augmentation des dépôts en fidéicommis	_	(24 000)
Diminution des provisions	_	(53 335)
Augmentation des placements temporaires	(400 000)	(800 000)
Diminution des placements temporaires	1 200 000	_
Ajouts aux propriétés minières	(50 179)	- (404 750)
Ajouts aux actifs de prospection et d'évaluation	(2 030 378)	(421 753)
Remboursement par Gold Fields d'actifs de prospection et d'évaluation		469 627
Crédit de droits miniers et crédit relatif aux ressources	127 750	112 184
ordan do drono minios de ordan ronam dan roccoursos	127 700	112 101
Trésorerie nette (provenant des) utilisée pour les activités		
d'investissement	(1 152 807)	735 445
Financement	,	
Émission de capital-actions	1 150 000	3 049 500
Frais de financement liés aux capitaux propres	(106 485)	(196 634)
Augmentation du montant dû aux administrateurs et actionnaires	_	50 000
Diminution du montant dû aux administrateurs et actionnaires	_	(531 000)
Variation du prêt à court terme	-	(500 000)
Trésorerie nette provenant des activités de financement	1 043 515	1 871 866
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(774 309)	1 058 520
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 116 083	57 563
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	341 774 \$	1 116 083 \$
Transactions non monétaires :		
Ajouts aux propriétés minières et au bâtiment financés par		
l'émission de capital-actions	1 500 000 \$	- \$
Passif de prépaiement de Gold Fields reclassé en diminution		000 010
des actifs de prospection et d'évaluation	_	268 819
Bons de souscription inclus dans les frais de financement liés		0 716
aux capitaux propres	_	8 716

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

	2015	2014
Transactions avec des actionnaires, comptabilisées		
directement dans les capitaux propres		
Capital social et bons de souscription		
Solde au début de l'exercice	46 134 500 \$	42 016 618 \$
Émission d'actions pour l'acquisition de certaines	40 134 300 \$	42 010 010 1
propriétés minières et d'un bâtiment (note 10)	1 500 000	
Émission d'actions ordinaires (note 15)	1 300 000	1 712 700
Émission d'actions ordinaires (note 15)	1 150 000	1 336 800
Passif lié aux actions accréditives (note 15)	(252 273)	(250 650)
Émission d'actions pour l'acquisition de Cancor (note 9)	(232 273)	1 319 032
Emission d'actions pour l'acquisition de Cancor (note 9)		1 3 19 032
Solde à la fin de l'exercice	48 532 227	46 134 500
Surplus d'apport		
Solde au début de l'exercice	2 746 061	2 424 841
Paiements fondés sur des actions accordées en vertu	2 7 40 00 1	2 727 071
du régime d'options d'achat d'actions	101 959	219 219
Paiements fondés sur des actions relativement aux	101 303	210 210
relations avec des investisseurs et commissions		
d'intermédiaires concernant le financement lié aux		
capitaux propres	1 463	61 092
Bons de souscription aux actionnaires de Cancor (note 9)	1 400	40 909
Don's de Souscription aux actionnaires de Ganeoi (note 5)		+0 303
Solde à la fin de l'exercice	2 849 483	2 746 061
Déficit		
Solde au début de l'exercice	(29 130 932)	(27 405 783)
Perte nette et perte du résultat étendu	(601 410)	(1 519 799)
Frais de financement liés aux capitaux propres	(106 485)	(205 350)
	(== = 5)	(= = = 0)
Solde à la fin de l'exercice	(29 838 827)	(29 130 932)
Total de l'avoir des actionnaires à la fin de l'exercice	21 542 883 \$	19 749 629 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

1. Entité présentant l'information financière et continuité d'exploitation

Les Ressources Yorbeau inc. (« Yorbeau » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada et constituée selon les lois de la province de Québec. L'adresse du siège social de la Société est le 110, boulevard Crémazie, bureau 430, Montréal, Québec.

La Société est engagée dans l'exploration de propriétés minières dans la province de Québec. Bien que la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie selon l'état actuel de ses propriétés afin de s'assurer que les titres de propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, ces mesures ne garantissent pas la validité des titres. Les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect d'exigences réglementaires.

Les états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, ce qui présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal de ses activités.

La Société est en cours d'exploration et d'évaluation concernant ses propriétés minières et projets et n'a pas encore déterminé si ses propriétés et projets contiennent des réserves de minerai qui sont économiquement exploitables. Les activités opérationnelles n'ont pas encore généré de revenus. La capacité de la Société à respecter ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance, y compris l'acquisition de propriétés minières et le développement de projets, dépend de sa capacité à obtenir le financement nécessaire. La récupération des montants affectés aux propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation dépend de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour compléter l'exploration et le développement de ces propriétés ainsi que de sa capacité à mener à terme la mise en valeur et la production rentable future ou d'obtenir des produits de la vente de propriétés. En date des états financiers consolidés, la valeur comptable des propriétés minières représente, selon la direction, la meilleure estimation de leur valeur recouvrable nette. Cette valeur pourrait toutefois être réduite dans le futur.

La direction prévoit que le fonds de roulement disponible de la Société, à la fin de l'exercice, sera insuffisant pour fournir à la Société un financement adéquat afin de couvrir son budget de frais généraux administratifs, de rencontrer ses obligations à court terme pour les douze prochains mois et de compléter son budget d'exploration pour l'année 2016. Par conséquent, la Société devra obtenir du financement supplémentaire en 2016.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

1. Entité présentant l'information financière et continuité d'exploitation (suite)

Les conditions mentionnées ci-dessus indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Les états financiers consolidés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs si l'hypothèse de continuité d'exploitation n'était pas appropriée.

2. Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards » ou les « IFRS »).

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 23 mars 2016.

3. Base d'établissement

a) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique à l'exception des paiements fondés sur des actions qui sont évalués selon l'IFRS 2.

b) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

c) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont fournies dans la note 4 et concernent la détermination des coûts capitalisables en tant qu'actifs de prospection et d'évaluation à la note 12, relativement à l'acquisition des actifs de Mines Cancor Inc. et Cogitore Resources Inc. ainsi que la comptabilisation et l'évaluation des crédits de droits miniers remboursables.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

3. Base d'établissement (suite)

c) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Les jugements critiques posés lors de l'évaluation des méthodes comptables adoptées sont liés à la comptabilisation des transactions avec Mines Cancor Inc. et Cogitore Resources Inc. qui ont été enregistrées comme acquisitions d'actifs étant donné que ces actifs acquis ne correspondent pas à la définition d'un regroupement d'entreprise selon l'IFRS 3, Regroupement d'entreprises (notes 9 et 10).

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice sont fournies dans les notes ci-après :

- Notes 4 et 6 évaluation des crédits d'impôt relatifs à des ressources et des crédits de droits miniers remboursables;
- Notes 4 et 12 recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;
- Notes 4 et 14 évaluation de la provision pour remise en état du site:
- Notes 4 et 17 recouvrabilité des actifs d'impôt différé;
- Note 15 évaluation de la juste valeur du passif lié aux actions accréditives.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

4. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme aux exercices présentés dans les présents états financiers consolidés.

a) Méthode de consolidation

Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales en propriété exclusive, Mines Cancor Inc., 6956599 Canada Inc. et 6956611 Canada Inc. Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables de la filiale ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles cadrent avec celles adoptées par la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

4. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

La Société a classé la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les autres sommes à recevoir et les dépôts en fidéicommis comme prêts et créances.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les dépôts à vue dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

Aux fins des tableaux consolidés des flux de trésorerie, le produit du financement d'actions accréditives utilisé pour les actifs de prospection et d'évaluation est inclus dans les activités d'investissement.

Passifs financiers non dérivés au coût amorti

La Société a classé ses fournisseurs et autres créditeurs, les montants dus aux administrateurs et actionnaires et le prêt à court terme en tant que passifs financiers au coût amorti. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont mesurés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Dans l'établissement de la juste valeur, la Société utilise la hiérarchie de la juste valeur selon les trois niveaux tels qu'ils sont définis ci-dessous :

- Niveau 1 définie comme des données observables, telles que les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs.
- Niveau 2 définie comme les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, et qui sont directement ou indirectement observables.
- Niveau 3 définie comme des données non observables basées sur peu ou pas de données existantes sur le marché, exigeant que la Société développe ses propres hypothèses.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

4. Principales méthodes comptables (suite)

c) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des claims de prospection minière comportant des droits de prospection de tous les minerais de ces claims.

Tous les coûts préalables à la prospection, c'est-à-dire les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation dans une zone d'intérêt sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les dépenses de prospection et d'évaluation sont inscrites à l'actif pour chaque zone d'intérêt identifiable jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées.

Les dépenses comptabilisées en actifs de prospection et d'évaluation incluent les dépenses liées à l'acquisition de droits de prospecter, des études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, du forage d'exploration, des creusements de tranchées, de l'échantillonnage et des activités en lien avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse d'inscrire à l'actif les propriétés minières et les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

d) Dépréciation

Actifs financiers

Les actifs financiers sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un évènement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

4. Principales méthodes comptables (suite)

d) Dépréciation (suite)

Actifs financiers (suite)

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (perte) et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés par le biais de la désactualisation. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans le bénéfice (perte).

Actifs non financiers

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits d'exploration ont expiré ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense d'exploration future importante n'est prévue;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte et les activités d'exploration et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- Le recouvrement de la valeur des actifs d'exploration et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable.

Si une telle circonstance existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation font aussi l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'ils sont transférés en actifs de développement, même si aucun fait ni aucune circonstance n'existe quant à l'excès de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

4. Principales méthodes comptables (suite)

d) Dépréciation (suite)

Actifs non financiers (suite)

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par son utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation correspond à chaque propriété minière.

e) Provision

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée en charges financières.

f) Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Actions accréditives

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs par lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses d'exploration peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditives. La Société finance une portion de ses programmes d'exploration via l'émission d'actions accréditives.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

4. Principales méthodes comptables (suite)

f) Capital social (suite)

Actions accréditives (suite)

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accréditives. La Société estime la juste valeur de l'obligation selon la méthode résiduelle, c'est-à-dire en comparant le prix de l'action accréditive au prix de marché d'une action ordinaire à la date d'annonce du financement.

La Société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ».

Lorsque la Société renonce aux déductions fiscales selon la méthode générale, qu'elle prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, alors la Société comptabilise un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. L'obligation est réduite à néant avec pour contrepartie un produit enregistré.

Lorsque la Société renonce aux déductions fiscales selon la méthode rétrospective, elle comptabilise un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. À ce moment, l'obligation est réduite à néant avec pour contrepartie un produit enregistré.

Bons de souscription d'actions

Les bons de souscription d'actions sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de la Société ellemême, qui seront uniquement réglés par la Société en échangeant un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres en contrepartie d'un montant déterminé de trésorerie.

g) Paiements fondés sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel et des administrateurs est comptabilisée comme charge au titre des avantages du personnel et des administrateurs, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie, au cours de la période où les membres du personnel et les administrateurs acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend que les conditions de service soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

4. Principales méthodes comptables (suite)

g) Paiements fondés sur des actions (suite)

Les accords de paiement fondé sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres. La Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui en est la contrepartie directement, à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur sera établie indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

h) Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple ou comme des contrats de location-financement dépendamment de la réalité de la transaction au commencement du contrat. La classification est réévaluée si les modalités du contrat sont modifiées. Un contrat de location n'ayant pas l'effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents de la propriété d'un actif est classé comme un contrat de location simple.

Tous les contrats de location de la Société sont classés comme des contrats de locationexploitation et, de ce fait, les actifs en location ne sont pas reconnus dans les états consolidés de la situation financière de la Société.

Les paiements effectués dans le cadre des contrats de location-exploitation sont comptabilisés selon le mode linéaire pendant la durée du contrat de location dans les états consolidés du résultat global ou capitalisés selon leur nature dans les actifs de prospection et d'évaluation.

i) Produits financiers et charges financières

Les intérêts créditeurs et débiteurs sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif au fur et à mesure qu'ils sont gagnés ou déboursés.

Les intérêts reçus et les intérêts payés sont classés dans les activités opérationnelles dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

4. Principales méthodes comptables (suite)

i) Constatation des revenus

Les revenus provenant des frais de gestion, location de locaux et autres services sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et réalisés. Les revenus enregistrés reliés aux autres services sont considérés dans une relation de mandataire basé sur l'évaluation des risques et des responsabilités effectuée par la Société. Les autres services rechargés au mandant sont enregistrés sur une base nette étant donné que les activités reliées reflètent celles du mandant et non celles de la Société. Donc, les revenus enregistrés ne sont que ceux des frais de gestion et de location de locaux.

 k) Crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources et crédit d'impôt remboursable relatif aux droits miniers

La Société est admissible à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour des frais d'exploration au Canada financés par trésorerie, autrement que par financement accréditif, jusqu'à 28 %. Ce crédit est comptabilisé comme une subvention gouvernementale en diminution des actifs de prospection et d'évaluation.

La Société a droit également à un crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers en vertu de la *Loi sur l'impôt minier* du Québec. Le traitement comptable du crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers dépend de l'intention de la direction à entrer en production dans le futur ou de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois que la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés ont été démontrées. Cette évaluation est faite au niveau de chaque propriété minière. Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est enregistré comme un recouvrement d'impôts en vertu de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ce qui génère en même temps un passif d'impôt différé et de charges d'impôt différé, car les frais d'exploration reportés n'ont plus de base d'impôt à la suite de la réclamation de la Société pour le crédit d'impôt remboursable. Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucun droit minier ne sera versé dans le futur. En conséquence, le crédit de droits miniers est comptabilisé comme une subvention gouvernementale en vertu de la norme IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et informations à l'aide publique*, c'est-à-dire à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation.

Étant donné que l'intention de la direction est de vendre les propriétés minières dans le futur, le crédit sur les droits miniers est comptabilisé comme une subvention gouvernementale en diminution des actifs de prospection et d'évaluation. La Société enregistre ce crédit à 16 % (16 % en 2014) applicable sur 50 % de la dépense admissible.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

4. Principales méthodes comptables (suite)

 k) Crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources et crédit d'impôt remboursable relatif aux droits miniers (suite)

Les crédits liés aux ressources et les crédits liés aux droits miniers sont comptabilisés en diminution des dépenses de prospection et d'évaluation lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que la Société se conformera aux conditions associées aux crédits.

I) Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans le cadre de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice ni la perte comptable ou fiscale.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, qui ont l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales inutilisées ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

4. Principales méthodes comptables (suite)

m) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les bons de souscription d'actions et les options sur actions attribués aux membres du conseil d'administration et du personnel.

n) Information sectorielle

La Société a déterminé qu'elle n'a qu'un seul secteur opérationnel, soit l'exploration minière.

o) Amortissement du bâtiment à Chibougamau

Le bâtiment est utilisé en tant qu'installation de manutention des carottes de forage et est situé à Chibougamau, Québec. Le bâtiment est comptabilisé au coût, réduction faite de l'amortissement cumulé. La Société amortit ce bâtiment en utilisant un taux d'amortissement dégressif annuel de 4 %.

p) Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées

IFRS 9. Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié la version complète de l'IFRS 9, dite IFRS 9 (2014).

La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 vise les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. L'adoption anticipée est permise. Le retraitement des périodes antérieures n'est pas exigé et est permis uniquement si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances *a posteriori*.

L'IFRS 9 (2014) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers sont classés et évalués au coût amorti en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers.

Elle modifie également le modèle de dépréciation en présentant un nouveau modèle des « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

4. Principales méthodes comptables (suite)

p) Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées (suite)

IFRS 9, Instruments financiers (suite)

L'IFRS 9 (2014) comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture. Toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

Des dispositions transitoires particulières ont été établies aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1^{er} janvier 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. La nouvelle norme s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise.

L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, Contrats de construction, l'IAS 18, Produits des activités ordinaires, l'IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, l'IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, l'IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients et la SIC-31, Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et(ou) sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

4. Principales méthodes comptables (suite)

p) Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées (suite)

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (suite)

La Société envisage d'adopter l'IFRS 15 dans ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1^{er} janvier 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

Modifications de l'IAS 1

Le 18 décembre 2014, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, dans le cadre de son initiative majeure visant à améliorer la présentation et les informations à fournir dans les rapports financiers (l'« Initiative concernant les informations à fournir »). Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Leur adoption anticipée est permise.

Ces modifications n'entraînent pas de changements importants par rapport à la pratique actuelle, mais elles devraient faciliter une présentation améliorée des informations à fournir dans les états financiers consolidés.

La Société envisage d'adopter ces modifications dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

IFRS 16, Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adoptée avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*.

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

Cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17, tout en exigeant de ce dernier qu'il présente des informations plus exhaustives.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

4. Principales méthodes comptables (suite)

p) Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées (suite)

IFRS 16, Contrats de location (suite)

D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 16 dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

5. Placements temporaires

Au 31 décembre 2014, la Société avait déposé 800 000 \$ dans un placement temporaire portant intérêt à 1 % et échéant durant l'exercice 2015.

6. Taxes à recevoir et autres

	2015	2014
Taxes de vente Crédit d'impôt relatif aux ressources Crédit de droits miniers	90 813 \$ _ 40 452	67 416 \$ 127 750 40 452
Autres	10 502	5 891
Taxes à recevoir et autres	141 767 \$	241 509 \$

7. Dépôts en fidéicommis

Au 31 décembre 2015, la Société avait déposé 115 760 \$ dans un compte en fidéicommis conformément aux exigences actuelles de garantie financière fixées par le « Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure » et la Commission de protection du territoire agricole pour les coûts futurs de restauration des sites Augmitto et Astoria sur la propriété de Rouyn. Des garanties additionnelles pourraient être exigées par les organismes gouvernementaux dans le futur (se référer à la note 14).

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

8. Convention d'option et d'entreprise en coparticipation avec Gold Fields Sudbury Exploration Corp.

Le 26 juin 2013, la Société a signé une convention d'option et d'entreprise en coparticipation avec Gold Fields Sudbury Exploration Corp., une filiale indirecte détenue à 100 % par Gold Fields Limited (« Gold Fields ») aux termes de laquelle la Société a octroyé à Gold Fields l'option d'acquérir une participation de 51 % dans la propriété Rouyn. Afin d'exercer son option, Gold Fields devait financer 19 millions \$ en dépenses d'exploration et de mise en valeur, ce qui comprenait un engagement ferme de Gold Fields de dépenser 4 millions \$ avant le 31 décembre 2014.

En juin 2014, Gold Fields a avisé la Société de son intention de se retirer de la convention d'option et d'entreprise en coparticipation relativement à la propriété Rouyn. Le montant d'insuffisance des dépenses de 4 millions \$ que Gold Fields s'était engagée à débourser s'est élevé à 738 446 \$. Le montant de 268 819 \$ payé d'avance par Gold Fields a été retranché de cette somme. Par conséquent, le solde de 469 627 \$ a été payé en espèces à Yorbeau au cours du mois d'octobre 2014 et le montant de 738 446 \$ a été comptabilisé en réduction des coûts de propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (se reporter à la note 12).

9. Acquisition d'actifs de Mines Cancor Inc.

Yorbeau et Mines Cancor Inc. (« Cancor ») ont complété une transaction aux termes de laquelle Cancor et 8860840 Canada Inc. (« 8860840 »), une filiale en propriété exclusive de Yorbeau, ont fusionné en date d'effet du 28 mai 2014. Aux termes de la fusion, les actionnaires de Cancor ont reçu une action ordinaire de catégorie A de Yorbeau et un demi-bon de souscription de Yorbeau pour chaque 12 actions ordinaires de Cancor (« le ratio de conversion »). Chaque bon de souscription entier de Yorbeau donne le droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de catégorie A de Yorbeau au prix de 0,30 \$ jusqu'à 17 heures le 31 décembre 2015 (l'« heure d'expiration »). Si, en tout temps avant l'heure d'expiration, le prix de clôture des actions ordinaires de catégorie A de Yorbeau à la Bourse de Toronto est égal ou supérieur à 0,45 \$ au cours de 20 jours boursiers consécutifs, Yorbeau peut, à son gré, accélérer l'heure d'expiration en donnant un avis de cette accélération au détenteur, auquel cas le bon de souscription expirera 30 jours suivant la date à laquelle cet avis est donné ou le 31 décembre 2015, selon la plus rapprochée de ces deux dates.

En vertu de la fusion, Yorbeau a émis un total de 8 181 793 actions ordinaires de catégorie A et 4 090 871 bons de souscription aux actionnaires de Cancor en échange de leurs actions de Cancor. La société résultant de la fusion est une filiale en propriété exclusive de Yorbeau dont la dénomination sociale est Mines Cancor Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

9. Acquisition d'actifs de Mines Cancor Inc. (suite)

La Société a également annulé et remplacé chaque option non levée de Cancor par un droit permettant au détenteur de recevoir un paiement en espèces de la Société d'un montant équivalent à la plus-value que ce détenteur aurait réalisée à la date d'expiration de son option de Cancor en supposant que cette option de Cancor avait été levée pour des actions de la Société (ajustées quant au nombre et au prix de levée en fonction du ratio de conversion) en considérant le prix de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto à la date d'expiration de l'option de Cancor.

La transaction a été enregistrée comme une acquisition d'actifs étant donné que Cancor ne correspond pas à la définition d'une entreprise selon l'IFRS 3, Regroupement d'entreprises.

Le coût des actifs acquis a été affecté aux actifs et passifs individuels identifiables d'après leurs justes valeurs relatives à la date d'acquisition.

La transaction a été évaluée à 1 359 941 \$. La répartition de la contrepartie payée est la suivante :

Contrepartie payée	
Émission d'actions de Yorbeau (8 181 793 actions à 0,16 \$ l'action) Émission de bons de souscription de Yorbeau	1 319 032 \$
(4 090 871 bons à 0,01 \$ le bon)	40 909
	1 359 941 \$
Actif net acquis	
Trésorerie	1 452 722 \$
Comptes à recevoir	8 832
Propriétés minières	_
Fournisseurs et autres créditeurs	(101 613)
	1 359 941 \$

La Société a enregistré le passif relié aux droits octroyés en remplacement des options de Cancor à la juste valeur en utilisant le modèle d'évaluation Black-Scholes. À la date de la transaction et au 31 décembre 2015, la juste valeur de ces droits était de néant.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

9. Acquisition d'actifs de Mines Cancor Inc. (suite)

Au 31 décembre 2015, le nombre de droits en circulation était de 179 166.

Date d'expiration	Nombre de droits	Prix d'exercice	Juste valeur
22 septembre 2016	89 583	2,40 \$	- \$
20 septembre 2017	89 583	0,90	-

10. Acquisition d'actifs de Ressources Cogitore Inc.

Le 31 janvier 2015, la Société a clôturé une transaction d'achat et de vente avec Ressources Cogitore Inc. (« Cogitore »). Aux termes de la transaction, la Société a acquis la presque totalité des actifs d'exploration de Cogitore en contrepartie de l'émission de 25 000 000 d'actions.

Les actifs d'exploration acquis de Cogitore consistent en sept propriétés d'exploration de métaux de base et une carothèque située à Chibougamau ainsi que tous les équipements, les dossiers et les données relatives à ces propriétés.

La transaction a été enregistrée comme une acquisition d'actifs étant donné que les actifs acquis ne correspondent pas à la définition d'une entreprise selon l'IFRS 3, Regroupement d'entreprises.

Le coût des actifs acquis a été affecté aux actifs individuels identifiables d'après leurs justes valeurs relatives à la date d'acquisition.

La transaction a été évaluée à 1 500 000 \$. La répartition de la contrepartie payée est la suivante :

Contrepartie payée Émission d'actions de Yorbeau (25 000 000 d'actions à 0,06 \$ l'action)	1 500 000 \$
Actif net acquis	
Bâtiment à Chibougamau	273 890 \$
Scott Lake	705 460
Lemoine	246 464
Selbaie Ouest	57 740
Estrades-Caribou	152 778
Normetal Ouest	63 668
	1 500 000 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

11. Bâtiment à Chibougamau

	2015
Coût	
Solde au début de l'exercice Ajouts	- \$ 273 890
Solde à la fin de l'exercice	273 890 \$
Amortissement cumulé	
Solde au début de l'exercice Amortissement durant l'exercice	- \$ 10 043
Solde à la fin de l'exercice	10 043 \$
Valeur comptable	
Solde à la fin de l'exercice	263 847 \$

12. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Propriétés minières

				2015
	Solde au début de l'exercice	Allocation d'autres propriétés	Ajouts	Total
Rouyn	2 831 770 \$	- \$	- \$	2 831 770 \$
Autres	69 354	(69 354)	_	_
Scott Lake	_	39 904	734 331	774 235
Lemoine	_	13 941	256 551	270 492
Selbaie Ouest	_	3 266	60 103	63 369
Estrades-Caribou	_	8 642	159 030	167 672
Normetal Ouest	_	3 601	66 274	69 875
-	2 901 124 \$	- \$	1 276 289 \$	4 177 413 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

12. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Propriétés minières (suite)

			2014
	Solde au début de l'exercice	Ajouts	Total
Rouyn Autres	2 831 770 \$	- \$ 69 354	2 831 770 \$ 69 354
	2 831 770 \$	69 354 \$	2 901 124 \$

Actifs de prospection et d'évaluation

	Solde au début de l'exercice	Ajouts	2015
Rouyn	15 696 588 \$	232 924 \$	15 929 512 \$
Beschefer	71 742	670	72 412
Kistabiche	_	108 583	108 583
Scott Lake	_	1 308 912	1 308 912
Lemoine	_	8 832	8 832
Selbaie Ouest	_	310 875	310 875
Estrades-Caribou	_	3 702	3 702
Normetal Ouest	_	55 880	55 880
	15 768 330 \$	2 030 378 \$	17 798 708 \$

	Solde au début de l'exercice	Ajouts	Crédits de droits miniers et crédits relatifs aux ressources	Engagement non dépensé par Gold Fields	2014
Rouyn Beschefer	16 142 612 \$ 71 742	456 250 \$ -	(163 828)\$ -	(738 446)\$ -	15 696 588 \$ 71 742
	16 214 354 \$	456 250 \$	(163 828) \$	(738 446)\$	15 768 330 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

12. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

a) Propriété Rouyn

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Rouyn, laquelle est située dans les cantons de Rouyn et Beauchastel au Québec. La propriété Rouyn est composée d'une concession minière et d'un groupe de 94 claims miniers. Douze des 94 claims miniers sont assujettis à une redevance de 50 000 \$ par année, payable à la Société Minière Alta inc., une compagnie contrôlée par un administrateur de Yorbeau.

Une convention d'option et d'entreprise en coparticipation avec Gold Fields a été conclue le 26 juin 2013 et Gold Fields a avisé la Société de son intention de résilier l'option en juin 2014 (se reporter à la note 8).

b) Propriété Beschefer

En 2002, Yorbeau a conclu une entente avec Explorers Alliance Corporation (« Explorers »), aux termes de laquelle Yorbeau a acquis d'Explorers une participation de 80 % dans 149 claims miniers jalonnés en contrepartie de l'émission à Explorers de 350 000 actions ordinaires de catégorie A de Yorbeau. En 2005, Yorbeau a abandonné 12 de ces claims. La Société a également l'option d'acquérir, à tout moment, la participation résiduelle de 20 % détenue par Explorers dans la propriété en contrepartie d'un paiement en espèces de 500 000 \$ ou de l'émission à Explorers de 1 800 000 actions ordinaires de catégorie A supplémentaires de Yorbeau, au gré d'Explorers. Yorbeau détient également une participation de 100 % dans 120 claims situés dans les cantons de Beschefer. En juillet 2012, les 257 claims miniers qui forment la propriété Beschefer ont été convertis en un total de 115 claims désignés sur carte. Yorbeau détient une participation de 100 % dans 50 de ces claims et une participation de 80 % dans les 65 autres claims.

c) Propriété Ellison

En 2002, Yorbeau a signé une entente avec Mines Agnico-Eagle limitée (« Agnico »), aux termes de laquelle Yorbeau a transféré à Agnico tous ses intérêts dans la propriété Ellison en contrepartie d'un paiement en espèces de 1 000 000 \$, dont 500 000 \$ ont été reçus à la clôture et 500 000 \$ sont à recevoir lors du commencement de la production commerciale. Yorbeau détient également une redevance de 2,5 % sur le revenu net de fonderie sur la propriété Ellison quand le prix courant de l'or, tel qu'il est établi par l'Association de marché de métaux précieux de Londres, est de plus de 425 \$ US l'once.

d) Propriétés de Cancor

Cancor a six propriétés au Québec (Gemini, Turgeon, Kistabiche, Bonfortel, Poirier et Allard). Toutes ces propriétés sont en règle.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

12. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

e) Selbaie Ouest

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Selbaie Ouest, laquelle est située dans les cantons Carheil et Brouillan au Québec. La propriété est composée de 105 claims, dont 100 claims sont assujettis à un droit de retour en faveur de First Quantum Minerals Ltd. (« First Quantum ») en vertu d'une convention datée du 29 juin 2009 et amendée le 15 janvier 2015 (la « Convention prévoyant un droit de retour »). Aux termes de la Convention prévoyant un droit de retour, First Quantum a le droit d'acquérir à nouveau une participation de 50 % dans la propriété en finançant, avec Yorbeau à titre d'opérateur, des dépenses d'exploration sur la propriété d'un montant égal au double du montant des dépenses effectuées sur cette propriété depuis qu'elle a été acquise par Cogitore. Si First Quantum n'exerce pas son droit de retour, elle aura le droit de recevoir une redevance de 1 % sur le revenu net de fonderie sur les claims qui sont assujettis au droit de retour.

f) Scott Lake

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Scott Lake, laquelle est composée de trois (3) blocs de claims contigus totalisant 129 claims situés dans les cantons Scott, Lévy et Obalski au Quebec. Certains claims sont assujettis à des redevances de production à des tierces parties, comme suit :

Les claims Ouje : aucune redevance sous-jacente.

Les claims Scott-Diagold : Ces claims sont assujettis à une redevance de 1 % sur le revenu net de fonderie en faveur d'Exploration Diagold Inc., laquelle peut être achetée par Yorbeau en tout temps pour une somme de 750 000 \$.

Les claims Thundermin : Ces claims sont assujettis à diverses conventions sous-jacentes de redevances prévoyant les redevances suivantes, payables lors de la production commerciale :

- i) un paiement forfaitaire en espèces à Ressources Thundermin Inc. (« Thundermin ») égal à : 1) 1 000 000 \$ si l'étude de faisabilité relativement à la propriété indique que celle-ci contient des réserves minérales de moins de 5 millions de tonnes; 2) 2 000 000 \$ si ces réserves sont supérieures à 5 millions de tonnes mais inférieures à 10 millions de tonnes; et 3) 4 000 000 \$ si ces réserves sont supérieures à 10 millions de tonnes;
- ii) une redevance de 1 \$ par tonne, jusqu'à un paiement maximum de 300 000 \$; et
- iii) une redevance de 4 % sur le revenu net de fonderie à l'égard de l'extraction en sus de 1 million de tonnes.

Une avance d'un montant de 35 000 \$ est payable annuellement à Thundermin jusqu'à ce que la production commerciale soit atteinte. Ces avances sont récupérables des paiements payables à Thundermin décrits au sous-paragraphe i) ci-dessus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

12. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

g) Lemoine

En juillet 2015, les 199 claims miniers qui forment la propriété Lemoine ont été convertis en un total de 103 claims désignés sur carte. La propriété est située dans les cantons Lemoine, Rinfret et Dollier au Québec. Yorbeau a une participation de 79,17 % dans la propriété Lemoine et l'intérêt résiduel de 20,83 % est détenu par First Quantum. Certains claims de cette propriété sont assujettis à une redevance de 2 % sur le revenu net de fonderie et à un paiement de 1 000 000 \$ lors de la production commerciale. Les autres claims de cette propriété sont assujettis à une redevance de 1 % sur le revenu net de fonderie, dont la moitié peut être achetée pour 1 000 000 \$.

h) Estrades-Caribou

La propriété Estrades-Caribou est composée de trois (3) blocs de claims contigus totalisant 120 claims situés dans le canton Estrées au Québec. Yorbeau détient des intérêts divers dans ces claims, comme suit :

Les claims Estrades (7 claims) : Yorbeau détient une participation de 65 %, l'intérêt résiduel est détenu par First Quantum.

Les claims Caribou Est (38 claims) : Yorbeau détient une participation de 65 %, l'intérêt résiduel est détenu par First Quantum.

Les claims Caribou Ouest (75 claims) : Yorbeau détient une participation de 100 %.

111 claims sur les blocs de Caribou Est et Caribou Ouest sont assujettis à une redevance de 2.5 % sur le revenu net de fonderie.

i) Normetal Ouest

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Normetal Ouest, laquelle consiste en 18 claims situés dans les cantons Abbotsford et Adair en Ontario. Trois de ces claims sont assujettis à une redevance de 1 % sur le revenu net de fonderie, laquelle peut être achetée pour 500 000 \$.

j) Landrienne

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Landrienne, laquelle consiste en 62 claims situés dans le canton Landrienne au Québec. Cette propriété est assujettie à la Convention prévoyant un droit de retour avec First Quantum. De plus, 22 claims de la propriété sont assujettis à une redevance de 2 % sur le revenu net de fonderie et 24 claims de la propriété sont assujettis à une redevance de 1 % sur le revenu net de fonderie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

12. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

k) Autres propriétés

Yorbeau détient une participation de 100 % dans les propriétés Hébécourt (23 claims assujettis à la Convention prévoyant un droit de retour et à une redevance de 1 % sur le revenu net de fonderie) et Castagnier (1 claim assujetti à la Convention prévoyant un droit de retour).

13. Fournisseurs et autres créditeurs

	2015	2014
Comptes fournisseurs Charges à payer	480 700 \$ 109 747	293 156 \$ 76 337
Fournisseurs et autres créditeurs	590 447 \$	369 493 \$

14. Provisions

La provision de la Société se compose d'obligations liées à des coûts de restauration de sites relatifs aux activités de remise en état et de fermeture des sites Astoria et Augmitto sur la propriété Rouyn, conformément aux exigences du « Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure » et de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Pour déterminer les coûts estimatifs, la Société tient compte de facteurs tels que les changements dans les lois et les règlements et les exigences en vertu de permis existants. La Société prévoit des coûts de restauration totaux en lien avec les réglementations mentionnées ci-dessus de 592 000 \$ et 24 000 \$, respectivement. La Société est présentement en discussion avec les autorités gouvernementales pour l'approbation du plus récent plan de fermeture des sites miniers et la provision sera ajustée en conséquence, si nécessaire. Tout ajustement futur à cette provision en raison de modifications de lois, de réglementations et d'hypothèses d'exploitation sera ajouté au coût de l'actif sous-jacent et pourrait s'avérer significatif.

La Société a déjà déposé des montants de 91 760 \$ et 24 000 \$ auprès des autorités gouvernementales (se reporter à la note 7) en satisfaction partielle des exigences de garanties financières pour les sites Astoria et Augmitto. La Société est présentement en attente d'une réponse des autorités concernant le montant et la forme des garanties supplémentaires pouvant être requises.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

14. Provisions (suite)

La provision pour les coûts de restauration de sites a fluctué comme suit durant l'exercice :

	2015	2014
Solde au début de l'exercice Provision utilisée durant l'exercice	615 875 \$ _	669 210 \$ (53 335)
Solde à la fin de l'exercice	615 875 \$	615 875 \$

15. Capital social et bons de souscription

Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, sans valeur nominale

Les actions ont fluctué comme suit pendant l'exercice :

		2015		2014
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde au début de l'exercice	208 792 001	46 134 500	174 385 206	42 016 618
Émission d'actions	200 792 001	40 134 300	174 303 200	42 010 010
Placement privé - espèces Conformément à l'acquisition de	-	-	9 515 002	1 712 700
Cancor Placement privé -	_	_	8 181 793	1 319 032
actions accréditives Passif lié aux	9 886 358	1 150 000	16 710 000	1 336 800
actions accréditives Conformément à l'acquisition d'actifs		(252 273)	_	(250 650)
de Cogitore	25 000 000	1 500 000	_	_
Solde à la fin de l'exercice	243 678 359	48 532 227	208 792 001	46 134 500

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

15. Capital social et bons de souscription (suite)

Le 31 janvier 2015, la Société a clôturé une acquisition d'actifs, dont les détails sont décrits dans la note 10, lors de laquelle elle a émis un total de 25 000 000 d'actions ordinaires de catégorie A pour les propriétés minières et le bâtiment de Ressources Cogitore. Le cours de clôture du marché le jour de la transaction était de 0,06 \$. C'est ce prix qui a été utilisé pour calculer la valeur des actions émises.

Le 3 novembre 2015, la Société a complété un placement privé et a émis au total 6 249 995 actions accréditives au prix de 0,12 \$ par action pour un produit brut de 750 000 \$.

Le 21 décembre 2015, la Société a complété un placement privé et a émis au total 3 636 363 actions accréditives au prix de 0,11 \$ par action pour un produit brut de 400 000 \$. À la date de clôture, la Société a versé une rémunération d'intermédiaires de 8 % du produit brut du placement.

La valeur comptable de ces actions accréditives est présentée déduction faite du passif lié aux actions accréditives de 252 273 \$ qui a été comptabilisé au moment de leur émission le 3 novembre 2015 et le 21 décembre 2015.

Le 24 mars 2014, la Société a complété un placement privé de quatre tranches. La Société a émis au total 9 515 002 unités au prix de 0,18 \$ par unité pour un produit brut de 1 712 700 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de catégorie A de la Société et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire de catégorie A au prix de 0,30 \$ jusqu'au 31 décembre 2015. La Société a émis un total de 4 757 500 bons de souscription. En lien avec ce placement privé, la Société a également émis 55 555 bons de souscription pouvant être exercés au prix de 0,30 \$ par bon de souscription jusqu'au 31 décembre 2015. La Société a comptabilisé ces bons de souscription à titre de rémunération en utilisant le modèle d'évaluation Black-Scholes. À la date d'émission, la juste valeur moyenne pondérée de chaque bon de souscription était de 0,01 \$ pour un montant total de 451 \$.

Le 28 mai 2014, la Société a complété une acquisition d'actifs, dont les détails sont décrits dans la note 9, lors de laquelle elle a émis un total de 8 181 793 unités pour toutes les actions en circulation de Mines Cancor Inc. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de catégorie A de la Société et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire de catégorie A au prix de 0,30 \$ jusqu'au 31 décembre 2015. La Société a émis 4 090 871 bons de souscription. La Société a comptabilisé ces bons de souscription en utilisant le modèle d'évaluation Black-Scholes. À la date d'émission, la juste valeur moyenne pondérée de chaque bon de souscription était de 0,01 \$ pour un montant total de 40 909 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

15. Capital social et bons de souscription (suite)

Le 3 décembre 2014, la Société a complété un placement privé et a émis au total 12 500 000 actions accréditives au prix de 0,08 \$ par action pour un produit brut de 1 000 000 \$. À la date de la clôture, la Société a versé à M. Partners Inc. une rémunération d'intermédiaires de 7 % du produit brut du placement et a émis 875 000 bons de souscription pouvant être exercés au prix de 0,08 \$ par action jusqu'au 3 décembre 2016. La Société a comptabilisé ces bons de souscription en utilisant le modèle d'évaluation Black-Scholes. À la date d'émission, la juste valeur moyenne pondérée de chaque bon de souscription était de 0,01 \$ pour un montant total de 8 265 \$.

Le 31 décembre 2014, la Société a complété un placement privé et a émis au total 4 210 000 actions accréditives au prix de 0,08 \$ par action pour un produit brut de 336 800 \$.

La valeur comptable de ces actions accréditives est présentée déduction faite du passif lié aux actions accréditives de 250 650 \$ qui a été comptabilisé au moment de leur émission le 3 décembre 2014 et le 31 décembre 2014.

Le nombre de bons de souscription en circulation a fluctué comme suit pendant l'exercice :

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	9 978 926	200 000
Bons de souscription émis Placement privé Commissions d'intermédiaires Aux actionnaires de Mines Cancor	- - -	4 757 500 930 555 4 090 871
Bons de souscription expirés	(9 103 926)	-
Solde à la fin de l'exercice	875 000	9 978 926

Les hypothèses utilisées dans la mesure de la juste valeur des bons de souscription sont les suivantes :

	2015	2014
Taux d'intérêt sans risque	_	1,05 %, 1,02 %, 1,03 %
Durée de vie prévue	_	1,58 an, 1,88 an, 2 ans
Volatilité prévue	_	40,00 %, 37,33 %, 38,17 %
Dividende prévu	_	_

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

15. Capital social et bons de souscription (suite)

Au 31 décembre 2015, les bons de souscription suivants étaient en circulation :

- 875 000 bons de souscription à 0,08 \$ le bon expirant le 3 décembre 2016.

Toutes les options d'achat d'actions et les bons de souscription en circulation à la fin de l'exercice pourraient diluer le bénéfice par action de base dans le futur.

16. Régime d'options d'achat d'actions

Au 31 décembre 2015, 13 983 334 actions ordinaires de catégorie A étaient réservées pour émissions futures en vertu du régime d'options d'achat d'actions pour le bénéfice des administrateurs, des employés et des fournisseurs de services de la Société. Les options d'achat d'actions sont émises à un prix de levée correspondant au dernier prix de clôture des actions ordinaires de catégorie A à la Bourse de Toronto avant l'octroi de l'option.

Le régime d'options prévoit que les administrateurs doivent déterminer, à leur seule discrétion, si les conditions d'acquisition devraient être applicables à toute option octroyée aux termes du régime au moment de l'octroi.

Le 13 avril 2015, la Société a attribué 3 425 000 options d'achat d'actions à des administrateurs, des employés et des fournisseurs de service pouvant être exercées au prix de 0,18 \$ par action. 925 000 de ces options ont été acquises immédiatement. Un tiers (1/3) des options restantes ont été acquises à la date de l'octroi, avec une acquisition supplémentaire de 1/3 à chaque date d'anniversaire. Les options d'achat d'actions expirent après une période de cinq ans. La juste valeur de chaque option attribuée a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes. À la date de l'octroi, cette juste valeur moyenne pondérée des options attribuées était de 0,006 \$ par option pour une valeur totale de 20 593 \$.

Le 5 novembre 2015, la Société a attribué 300 000 options d'achat d'actions à un administrateur pouvant être exercées au prix de 0,18 \$ par action. La totalité de ces options ont été acquises immédiatement. Les options d'achat d'actions expirent après une période de cinq ans. La juste valeur de chaque option attribuée a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes. À la date de l'octroi, cette juste valeur moyenne pondérée des options attribuées était de 0,03 \$ par option pour une valeur totale de 8 694 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

16. Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Les hypothèses utilisées dans la mesure de la juste valeur à la date d'attribution des options d'achat d'actions sont les suivantes :

	2015	2014
T	0.77.0/.0.07.0/	
Taux d'intérêt sans risque	0,77 %, 0,97 %	_
Durée de vie prévue	5 ans	_
Volatilité prévue	49,237 %, 58,22 %	_
Dividende prévu	_	_

Le nombre d'options d'achat d'actions en circulation à l'intérieur du régime de la Société a fluctué comme suit pendant l'exercice:

		2015		2014
	Nombre d'options		Nombre d'options	
	d'achat	Prix de levée	d'achat	Prix de levée
	d'actions	moyen pondéré	d'actions	moyen pondéré
Solde au début				
de l'exercice	6 360 000	0,26 \$	8 358 334	0,24 \$
Annulées	(040,000)	- 0.00	(50 000)	0,25
Expirées	(810 000)	0,26	(1 713 334)	0,16
Renoncées Attribuées	3 725 000	_ 0,18	(235 000)	0,25
Attributees	3 725 000	0,10	_	_
Solde à la fin				_
de l'exercice	9 275 000	0,23	6 360 000	0,26 \$
Options pouvant être levées à la fin de l'exercice	6 641 667	0.24 \$	3 560 000	0,26 \$
i exercice	0 041 007	0,24 \$	3 300 000	υ,20 φ

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

16. Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Au 31 décembre 2015, les options d'achat d'actions suivantes étaient en circulation :

- 50 000 options à 0,24 \$ l'action jusqu'au 24 février 2016;
- 2 400 000 options à 0,27 \$ l'action jusqu'au 2 février 2017;
- 200 000 options à 0,27 \$ l'action jusqu'au 1^{er} mai 2017;
- 2 900 000 options à 0,25 \$ l'action jusqu'au 12 août 2018;
- 3 425 000 options à 0,18 \$ l'action jusqu'au 12 avril 2020;
- 300 000 options à 0,18 \$ l'action jusqu'au 4 novembre 2020.

Le 10 avril 2014, la Société a émis 500 000 options en dehors du régime pouvant être levées à 0,18 \$ par action en relation avec une entente de consultation avec un administrateur et dirigeant de la Société. Ces options ont été acquises immédiatement et expiraient le 10 avril 2019. Ces options étaient assujetties à l'approbation des actionnaires et elles ont été approuvées à l'assemblée annuelle de la Société tenue en juin 2014. La Société a comptabilisé ces options en utilisant le modèle d'évaluation Black-Scholes. À la date d'émission, la juste valeur moyenne pondérée de chaque option était de 0,09 \$ pour un montant total de 45 805 \$. Le 22 août 2014, l'entente et les options ont été annulées.

Les hypothèses utilisées dans la mesure de la juste valeur à la date d'attribution sont les suivantes :

	2015	2014
T		4.07.0/
Taux d'intérêt sans risque Durée de vie prévue	_	1,67 % 5 ans
Volatilité prévue	_ _	65,02 %
Dividende prévu	_	-

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

17. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt (économie) attribuable aux résultats diffère des montants calculés par application du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,9 % (26,9 % en 2014) en raison des éléments suivants :

	2015	2014
Perte et perte du résultat étendu de l'exercice	(601 410)\$	(1 519 799)\$
Économie d'impôt attendue Augmentation (diminution) des impôts résultant des éléments suivants :	(161 779)	(408 826)
Paiements fondés sur les actions non déductibles	27 821	73 059
Pertes de l'exercice non comptabilisées Variation des actifs d'impôts différés non reconnus Dépense fiscale relativement à la déduction pour	(420 818)	333 062 (9 769)
actions accréditives	533 174	_
Écart permanent provenant des revenus non déductibles sur actions accréditives	(96 354)	_
Pertes expirées	112 879 [°]	_
Autres	5 077	12 474
Total de l'économie d'impôt sur le revenu	- \$	- \$

Au 31 décembre 2015, la Société dispose de frais d'exploration et d'autres frais d'environ 30 246 000 \$, qui sont reportés prospectivement et indéfiniment aux fins fiscales et qui peuvent être utilisés pour réduire le revenu imposable d'exercices futurs. La Société dispose aussi de pertes fiscales d'environ 16 131 000 \$ pour réduire son revenu imposable au cours des prochains exercices. Ces pertes, dont l'effet n'a pas été reconnu aux états financiers consolidés, expirent comme suit :

16 131 000 \$
904 000
728 000
1 313 000
1 631 000
1 685 000
1 873 000
2 015 000
1 765 000
1 648 000
1 229 000
469 000
346 000
525 000 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

17. Impôt sur les bénéfices (suite)

Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés, car il n'est pas probable que des bénéfices imposables futurs soient disponibles et à l'encontre desquels des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pourraient être imputés. Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés à l'égard des éléments suivants :

	2015	2014
Perte d'exploitation Frais de financement liés aux capitaux propres	4 382 000 \$ 61 000	4 237 000 \$ 87 000
Équipement Propriétés minières	136 000 1 590 000	137 000 1 246 000
Actifs de prospection et d'évaluation Provisions	574 000 166 000	1 429 000 166 000
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	6 909 000 \$	7 302 000 \$

Les variations dans les différences temporelles au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2014	Comptabilisé aux résultats	Solde au 31 décembre 2015
Actifs d'impôt différé Propriétés minières	311 000 \$	545 000 \$	856 000 \$
Passifs d'impôt différé Actifs de prospection et d'évaluation	(311 000)	(545 000)	(856 000)
	- \$	- \$	- \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

17. Impôt sur les bénéfices (suite)

	Solde au 31 décembre 2013	Comptabilisé aux résultats	Solde au 31 décembre 2014
Actifs d'impôt différé Propriétés minières	503 000 \$	(192 000)\$	311 000 \$
Passifs d'impôt différé Actifs de prospection et d'évaluation	(503 000)	192 000	(311 000)
	- \$	- \$	- \$

18. Engagements et éventualités

La Société s'est engagée par baux pour les locations de locaux, d'un véhicule de surface et d'un traceur (location de locaux en 2014). Les paiements minimums exigibles sont les suivants :

	2015	2014
Un an et moins Plus d'un an et moins de 5 ans	50 344 \$ 419	43 082 \$ -
	50 763 \$	43 082 \$

Les contrats de location sont des contrats standards de l'industrie. Le bail des locaux est principalement basé en fonction de la superficie. Les paiements de location pour le véhicule de surface et le traceur sont principalement basés sur le coût des unités, plus les frais de financement connexes.

La Société s'est engagée à effectuer des travaux de prospection et d'évaluation admissibles pour un montant de 1 336 800 \$ avant le 31 décembre 2015 en lien avec les financements accréditifs réalisés en 2014. Au 31 décembre 2015, la Société a engagé 1 336 800 \$ de dépenses admissibles.

La Société s'est engagée à effectuer des travaux de prospection et d'évaluation admissibles pour un montant de 1 150 000 \$ avant le 31 décembre 2016 en lien avec les financements accréditifs réalisés en 2015. Au 31 décembre 2015, la Société a engagé 645 258 \$ de dépenses admissibles.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

18. Engagements et éventualités (suite)

Il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs. Dans un tel cas, la Société indemnisera chaque souscripteur d'actions accréditives pour les impôts supplémentaires à payer par le souscripteur à la suite de l'échec de la Société à renoncer aux dépenses admissibles comme convenu.

19. Charges administratives

	2015	2014
Honoraires	240 230 \$	517 450 \$
Relations avec des investisseurs	58 768	238 416
Salaires	327 815	269 340
Divers	49 114	67 662
Loyer	65 017	59 378
Assurance	12 707	38 551
Taxes, permis, honoraires	19 826	37 404
Coûts de la fusion	_	155 342
Renversement d'une provision pour une réclamation	_	(75 215)
Amortissement	10 043	
Total	783 520 \$	1 308 328 \$

20. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Gestion des risques

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, y compris des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

20. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que sa politique en matière de gestion des risques financiers se détaillent comme suit :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité de subir une perte à la suite du défaut par une autre partie de respecter ses engagements selon les modalités d'un contrat. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société à des risques de concentration de crédit sont principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires et les dépôts en fidéicommis qui sont détenus dans des institutions financières de grande qualité.

b) Risque lié aux taux d'intérêt

La trésorerie et les équivalents de trésorerie portent intérêt à un taux variable et exposent donc la Société au risque de variation de juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers ne portent pas intérêt et, conséquemment, n'exposent pas la Société à des risques liés aux taux d'intérêt.

c) Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de s'assurer que la Société dispose de sources de financement suffisantes tels les placements privés. La Société établit des prévisions de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. L'obtention de nouveaux fonds permet à la Société de poursuivre ses activités, mais il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir malgré le fait qu'elle a réussi dans le passé.

d) Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des placements temporaires, des taxes à recevoir et autres, des fournisseurs et autres créditeurs, du montant dû à des administrateurs et actionnaires et du prêt à court terme correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

La juste valeur des actifs acquis de Ressources Cogitore a été allouée entre les différentes propriétés minières en utilisant les données historiques de dépenses capitalisées, selon les états financiers audités émis précédemment (note 10).

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

21. Informations concernant le capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont d'assurer la continuité d'exploitation tout en maintenant les programmes d'exploration en cours ainsi que le développement des actifs miniers et de fournir un fonds de roulement suffisant afin de respecter ses engagements en cours et de poursuivre d'éventuels investissements.

La Société gère la structure de son capital et y fait des ajustements en conformité avec les objectifs susmentionnés ainsi qu'à la lumière des changements de conditions économiques et des risques caractéristiques des actifs sous-jacents. Dans la gestion de la structure de son capital, la Société inclut les composantes des capitaux propres. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou céder des actifs ou modifier les sommes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et les placements temporaires. La Société ne prévoit pas se servir d'emprunts à long terme avant qu'elle ne génère des revenus. Il n'y a aucune politique concernant les dividendes. La Société n'est sujette à aucune obligation externe concernant son capital. La gestion du capital par la Société est demeurée inchangée depuis l'exercice précédent.

22. Transactions avec des parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

La rémunération des membres du conseil d'administration et de la haute direction de la Société comprend :

	2015	2014
Avantages du personnel à court terme Paiements fondés sur des actions	254 899 \$ 81 903	129 410 \$ 219 161
Total	336 802 \$	348 571 \$

Autres transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, un cabinet d'avocats, dans lequel un administrateur et dirigeant de la Société est associé, a fourni des services juridiques et de consultation pour un montant de 187 802 \$ (465 235 \$ en 2014) imputé aux charges administratives, des services relativement à du financement pour un montant de 43 056 \$ (64 467 \$ en 2014) imputé aux frais de financement lié aux capitaux propres ainsi que des services relativement à l'acquisition de propriétés minières pour un montant de 50 179 \$ (néant en 2014) imputé aux propriétés minières totalisant 281 037 \$ (529 702 \$ en 2014). Au 31 décembre 2015, les créditeurs comprennent 101 130 \$ (167 127 \$ en 2014) payables à ce cabinet d'avocats.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

22. Transactions avec des parties liées (suite)

Autres transactions avec des parties liées (suite)

Le poste de charges administratives aux états consolidés du résultat global comprend un montant de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2014) payé à titre de redevance à la Société Minière Alta inc., une compagnie contrôlée par un administrateur de Yorbeau (note 12 a)).

Un administrateur de la Société a fourni des services de relations avec des investisseurs pour un montant de néant (40 000 \$ en 2014) imputé(s) aux charges administratives. Au 31 décembre 2015, les charges à payer à cet administrateur sont de néant (néant en 2014).

De plus, le poste de charges administratives aux états consolidés du résultat global comprend des frais de consultation d'un montant de néant (74 000 \$ en 2014) facturé(s) par un administrateur et dirigeant. Au 31 décembre 2015, les comptes à payer à cet administrateur sont de néant (21 934 \$ en 2014).

Un ancien administrateur de la Société a fourni des services de relations avec des investisseurs pour un montant de néant (115 000 \$ en 2014) imputé(s) aux charges administratives. Au 31 décembre 2015, les charges à payer à cet ancien administrateur sont de néant (néant en 2014).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, certains administrateurs ont consenti des prêts totalisant 50 000 \$ à la Société, ce qui a porté le total des prêts consentis à 450 000 \$. Ces prêts portaient intérêt à un taux entre 10 % et 12 % par année et étaient remboursables sur demande. Pendant l'année, des intérêts de 8 699 \$ ont été imputés aux charges d'intérêts et une somme de 450 000 \$ a été remboursée plus les intérêts de 34 316 \$. Au 31 décembre 2015, il n'y a plus de prêts en cours.

Ces opérations effectuées dans le cours normal des activités de la Société ont été mesurées à la valeur d'échange, qui a été établie et acceptée par les parties liées.

23. Événements postérieurs

Le 10 mars 2016, la Société a complété un placement privé et a émis au total 7 142 859 unités au prix unitaire de 0,07 \$ pour un produit brut de 500 000 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de catégorie A de la Société et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire de catégorie A au prix de 0,10 \$ jusqu'au 10 mars 2018.